



N°	CF-2012-09	1/2
Date d'émission	15 février 2012	

CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente consigne de navigabilité (CN) est peut-être applicable à un aéronef qui serait, selon nos dossiers, immatriculé à votre nom. Les CN sont publiées en vertu du **Règlement de l'aviation canadien (RAC) 521, Division X**. Selon le **RAC 605.84** et les détails de l'**Appendice H de la Norme 625 du RAC**, un aéronef immatriculé au Canada ne demeure en état de navigabilité que s'il continue à respecter toutes les CN qui lui sont applicables. L'autorité de vol de l'aéronef risque de ne pas demeurer en vigueur si l'on ne se conforme pas aux exigences d'une CN. Pour faire une demande d'un autre moyen de se conformer, il faut répondre aux exigences du **RAC 605.84** et de la **Norme** mentionnée ci-dessus.

Cette CN a été publiée par la division du Maintien de la navigabilité (AARDG), direction de la Certification nationale des aéronefs, Transports Canada, Ottawa, tél. 613-952-4357..

- Numéro :** CF-2012-09
- Sujet :** Perte du système à fréquence fixe de 400 Hz en raison de la défaillance de plusieurs convertisseurs
- En vigueur :** 27 février 2012
- Applicabilité :** Les aéronefs DHC-8 de Bombardier Inc. des modèles 102, 103, 106, 201, 202, 301, 311, 314 et 315 portant les numéros de série 002 à 672
- Conformité :** Tel qu'indiqué ci-dessous, à moins que ce ne soit déjà fait.
- Contexte :** Plusieurs cas de perte du système à fréquence fixe de 400 Hz ont été signalés, ce qui a entraîné la panne d'alimentation électrique du bus gauche de 115 V c.a., du bus droit de 115 V c.a., du bus gauche de 26 V c.a., du bus droit de 26 V c.a. et des systèmes alimentés par ces bus électriques. La perte du système à fréquence fixe de 400 Hz a été attribuée à la défaillance d'un ou de deux convertisseurs statiques qui a entraîné la perte des autres convertisseurs. La perte des systèmes alimentés par les quatre bus électriques à fréquence fixe peut créer une situation dangereuse en raison de la perte de plusieurs instruments de vol du pilote et du copilote, en plus des autres systèmes d'avionique.

La présente consigne de navigabilité (CN) exige une modification du câblage afin de déconnecter les convertisseurs de 400 Hz, ainsi que les tâches de limites de navigabilité additionnelles introduites en raison de cette modification.

Mesures correctives : **Partie I – Modifications du câblage**

Dans les 6000 heures de vol ou 36 mois selon la première de ces deux éventualités, à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, incorporer les modifications du câblage conformément aux dispositions du bulletin de service (BS) 8-24-87 de Bombardier, révision A, en date du 5 octobre 2011, ou de toute autre révision ultérieure approuvée par le Chef, Maintien de la navigabilité aérienne, de Transports Canada.

La conformité à la version originale du BS 8-24-87 en date du 26 mai 2011 respecte également les exigences de la partie I de la présente CN.

Partie II – Modification du programme de maintenance

Dans les 30 jours à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, réviser le programme de maintenance approuvé par Transports Canada afin d'incorporer la tâche de limite de navigabilité 2420/13 introduite par la révision temporaire (RT) applicable de la rubrique du manuel du programme de maintenance du Dash-8 portant sur la liste des limites de navigabilité :

En vertu du **RAC 202.51** le propriétaire enregistré d'un aéronef canadien doit aviser par écrit le ministre de tout changement de nom ou d'adresse, dans les sept jours suivant ce changement

Pour demander un changement d'adresse, veuillez contacter le Centre des communications de l'Aviation civile (AARC) à Place de Ville, Ottawa (Ontario) K1A 0N8 ou 1-800-305-2059 ou www.tc.gc.ca/AviationCivile/communications/centre/address.asp

Série de Dash 8	Numéro de RT	Date
Série 100	RT AWL-117	8 avril 2011
Série 200	RT AWL 2-48	8 avril 2011
Série 300	RT AWL 3-118	8 avril 2011

Autorisation : Pour le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Derek Ferguson
Chef, Maintien de la navigabilité aérienne

Contact : Mlle Helen Tsai, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 613-952-4357, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique CAWWEBFeedback@tc.gc.ca ou tout Centre de Transports Canada.